

EDITO



La fin d'année est souvent synonyme d'assemblée générale pour nos nombreuses associations auxquelles nous participons toujours avec plaisir et enthousiasme. Elles constituent un lieu d'échange et de dialogue privilégié entre la municipalité et ces structures.

Que serait une ville sans son tissu associatif ? Que ce soit dans le domaine du sport, de la culture, de l'éducation, du social ou simplement de la vie quotidienne, elles contribuent au lien social d'une ville. Elles incarnent cette fraternité à laquelle nous sommes si attachés, elles constituent un espace de liberté, en permettant le temps d'une activité d'oublier ses tracas quotidiens. Enfin, elles imposent de l'humilité et le respect des différences. Une ville sans association est une ville en perte.

La commune est particulièrement attentive à cette richesse en essayant de répondre favorablement aux demandes formulées tout en respectant ses engagements financiers. La récente création d'un club-house au stade Vélodrome est un exemple de cette volonté d'être aux côtés de ces partenaires indispensables à l'épanouissement d'une commune. Si la ville se modernise physiquement, elle le fait également virtuellement. Très prochainement, notre nouveau site internet, qui se veut plus dynamique et plus pratique, sera mis en ligne. Par ailleurs, la commune s'est également dotée d'une page Facebook officielle que je vous invite à « liker ». Un compte Instagram a également été créé afin de retrouver de la plus belle des façons les différentes manifestations organisées sur notre commune.

Tous ces outils de communication ont pour objectif principal de nous permettre de mieux communiquer avec nos administrés mais aussi d'avoir une visibilité extérieure plus importante. L'année 2017 sera donc pour Chauny une année placée sous le signe du numérique et des nouvelles techniques de communication. Mais en attendant 2017, permettez-moi de vous adresser à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une très belle année.

Marcel Lalonde,
Maire de Chauny

Un nouveau-né sur la toile

La ville vient de se doter d'un nouveau site Internet combinant à la fois l'utilité, l'accessibilité, la visibilité, la compatibilité avec les téléphones portables et l'esthétisme. On y retrouve également un compte Facebook et twitter.

L'ancien site de la ville avait été créé en 2001. Site vitrine avant tout, il recensait les structures et les services municipaux, les associations chaunoises et les actualités diverses. Les nouvelles générations de navigation du web offrent, aujourd'hui, plus d'interactivité avec la population et se doivent d'être compatibles avec tout type de support. C'est ce à quoi la ville a tenté de répondre en gardant la même adresse internet avec pour leitmotiv principal l'aboutissement d'un outil utile. C'est ainsi que sont mis à l'honneur les démarches administratives avec paiements en ligne sur un site sécurisé, le téléchargement de formulaires administratifs, la réservation de salles, ainsi qu'un livre d'or permettant à tout internaute de déposer un message. On y trouve également un plan interactif de la ville situant ses différentes structures. Pratique et fonctionnel, quelles que soient les



capacités de l'internaute, son équipement informatique ou son mode de consultation, ce nouveau site est utilisable par le plus grand nombre avec un maximum de confort et d'efficacité. Partagé en sept rubriques : découverte de Chauny, démarches administratives, histoire, dynamiques de ville, loisirs, vie quotidienne et mairie, son design, aux couleurs azur et or de la ville, met en valeur les points clefs de la recherche alliant visibilité et accessibilité. Il apporte une image moderne et novatrice de Chauny, en phase avec son positionnement.

RAYONNEMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux sont également présents sur le site. Ils sont en effet devenus des générateurs d'audiences importants. Sa création est donc accompagnée

d'une communication sur Facebook, Twitter et YouTube. Actualisé régulièrement par chaque service de la mairie, ce nouveau site bénéficie d'une mise à jour efficace, évoluant fréquemment au fil de l'actualité.

Enfin, parce qu'un site Internet se consulte par de nombreux outils différents, des ordinateurs aux smart phone en passant par les tablettes... Il est nécessaire de prendre en compte ces nouveaux modes de consultation ! Equipé d'un design responsive, seule la présentation change en fonction de la taille de l'écran et le contenu reste le même.

Communication



LOGICIEL IMUSE : UNE AIDE À LA GESTION

Depuis le mois de septembre, l'École municipale de musique (EMM) est équipée du logiciel iMuse. Lancé en 2006, il permet la gestion des conservatoires, écoles de musiques, pôles supérieurs.

Ce logiciel, intégralement Web, permet la gestion administrative, pédagogique et financière des établissements d'enseignement artistique, quels qu'ils soient. Il permet la gestion centralisée du conservatoire, même s'il compte plusieurs sites, une gestion complète de la régie des recettes, et il offre un réseau de communication par courriel et SMS (prévenir les élèves de l'absence d'un professeur, du changement d'horaire d'une répétition...). Avec iMuse®, les parents peuvent inscrire leur enfant en ligne ou suivre son dossier pédagogique. La nouvelle version du logiciel, dont l'EMM a fait l'acquisition, donne un accès extranet aux enseignants qui pourront se connecter depuis leur smartphone ou leur tablette, afin de remplir les bulletins des élèves par exemple. Pour mettre à jour iMuse®, un panel d'utilisateurs se réunit chaque année, afin de prendre en compte leurs réactions et d'améliorer ainsi le logiciel. Les codes d'accès seront transmis aux professeurs et aux familles dès janvier.



Ville de
CHAUNY

Hôtel de ville
02302 Chauny Cedex - BP 60053
Tél. 03 23 38 70 70
Fax : 03 23 38 70 46
Courriel : mairie@ville-chauny.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Une permanence est toujours assurée par les services techniques.

En cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture, appelez le 06 72 05 62 54

Travaux

Voie nouvelle : les travaux se poursuivent

La création d'une esplanade parallèle à la rue de la République verra le jour en avril prochain. Longue de 800 mètres, de l'église Notre Dame à la rue Drouot, elle permettra de désengorger le centre ville et d'améliorer la circulation. Les travaux ont commencé en mai 2016 par la gestion de la pollution du site occupé précédemment par l'entreprise Epoxy-Harmonie. L'accès à ce nouvel espace, entre la rue Emile Zola et la rue Drouot s'effectuera en double sens et sera limité à 20 km à l'heure. Un aménagement paysager sera réalisé avec de nombreuses allées piétonnes, ainsi que deux aires de jeux pour les enfants. Un ouvrage permettra le franchissement de la Rive qui traverse le site. Cent places de stationnement seront créées. Un accès piétonnier permettra de rejoindre la place du Marché couvert par l'impasse Fouquet et un autre sera connecté à la rue de la Convention. Ce nouvel îlot paysager sera réglementé par des horaires d'ouverture afin d'éviter le vandalisme nocturne. Une clôture et des portails aux accès délimiteront le site.



Piscine : rénovation de l'éclairage



28 luminaires ont été remplacés pendant la période de 15 jours d'arrêt de la piscine entre août et septembre dernier. Ces derniers dataient de la construction de la piscine en 1994 et représentaient une consommation de 35 353 kwh/an. Situés dans la zone des bassins, 18 luminaires à basse consommation ont pris place et représentent une économie de 43,5 %. Dans un même temps, la ville a fait procéder à la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse de l'accueil, des vestiaires douches et des annexes par la pose d'un complexe d'étanchéité.

Une borne interactive au cimetière

L'installation d'une borne interactive au cimetière est prévue début janvier, rue Eugène Levaslot. Située à l'entrée principale, elle permettra aux familles de rechercher un défunt inhumé, même en l'absence du gardien. Toujours au cimetière, en février 2017, des services funéraires procéderont à l'exhumation de 21 corps d'indigents. Leurs emplacements sont indiqués par des panneaux à l'avant des concessions. La Mairie ne procédera pas à l'exhumation des enfants sans vie. Les ossements seront ensuite placés dans des boîtes à ossements individualisées et conservés dans l'osuaire. Suite à ces exhumations, le carré des indigents sera rénové. Du gazon sera semé et des plaques avec le nom des défunts seront posées à l'image des cimetières militaires.



Une nouvelle chaudière à l'école primaire Jaurès

L'opération s'est effectuée en deux temps entre juin et octobre dernier. La ville a tout d'abord fait procéder à la désinstallation de l'ancienne chaufferie, puis à sa rénovation par la mise en place d'une chaudière à condensation équipée d'un désemboueur avec filtre, ainsi que d'un adoucisseur sur le remplissage d'eau. Les réseaux de chauffage vétustes ont ensuite été remplacés en vide sanitaire courant septembre. Ces travaux ont pu bénéficier d'une subvention au titre des économies d'énergie.

Espaces verts rue des Ouvres de Chine

Les travaux de la rue des Ouvres de Chine sont terminés. 20 places de parking supplémentaires ont été créées passant de 47 à 67 emplacements de stationnement. La vitesse de circulation est désormais limitée sur une section de la voie à 30km/h et la circulation en double sens est rétablie. Durant décembre, la ville a fait procéder à la plantation des espaces verts sur les îlots de terre. De nombreux arbres, arbustes, vivaces et graminées agrémentent désormais la rue avec un paillage de coques de noyaux de pêches afin d'éviter la germination et maintenir l'humidité.



Inauguration du club house de rugby

Précédemment installé dans un bungalow, le club house du Rugby club chaunois ne permettait pas d'accueillir confortablement les visiteurs et supporters du club en pleine évolution. Aussi un bâtiment dont les travaux ont démarré au mois d'avril a été inauguré le 19 novembre dernier en présence des membres du club et des élus. A cette occasion, un hommage a été rendu à M. Thaon le fondateur du club en 1972 en dénommant la structure de son nom. Le nouveau club house, d'une surface de 141 m², est composé de sanitaires accessibles au public, de locaux techniques, d'une réserve et d'une salle accueillante de 82 m².

Le secrétariat de l'USC

Le secrétariat de l'USC se situe à l'entrée du parc Joncourt dans l'un des deux logements occupé jadis par les gardiens du site. De janvier à juillet, le local a été rénové par de nouvelles peintures intérieures et extérieures, le remplacement des menuiseries par des ensembles en PVC avec volets roulants, ainsi que la rénovation de l'installation électrique.

Aménagement d'un parking rue du Bailly

Afin de désengorger le stationnement et la circulation aux abords de l'institution Saint Charles, la ville a créé, entre juin et septembre dernier, un parking de 19 places. Situé à une centaine de mètres de l'établissement, à l'angle de la rue du Bailly et de celle du 1er mai, les parents d'élèves disposent désormais de trois parkings qui devraient améliorer la fluidité de la circulation aux heures de pointe.



Les nouveaux sanitaires du parc des Promenades

Devenus trop vétustes et difficiles d'entretien, les toilettes de la rue Eugène Levaslot ont été remplacées en décembre. Durant le mois de novembre, l'ancienne structure a été démolie et une dalle béton a été coulée afin d'accueillir le nouveau préfabriqué. Equipé de toilettes publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite et de deux urinoirs, le nouveau sanitaire de finition aspect bois bénéficiera d'un nettoyage automatique de la chasse de la cuvette et du lavage de sol.

Cinéma : rénovation de la salle 2

Il y a 2 ans, la salle 1 du cinéma Lumière avait été entièrement rénovée. Entre le 9 janvier et le 11 février 2017, la salle 2 subira le même traitement : remplacement de 99 fauteuils et de 4 places réservées aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la rénovation des faux plafonds, de l'éclairage et la réfection des revêtements murs et sols. Durant cette période, la salle sera fermée au public.



Urbanisme

Action de sensibilisation aux inondations

Dans le cadre de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, une aide a été attribuée par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en charge des relations internationales sur le climat aux communes concernées par les inondations. Un dossier a été déposé par la Ville de Chauny pour proposer des interventions relatives à des actions de sensibilisation du grand public aux inondations sur le territoire de Chauny-Tergnier-la Fère. Une participation du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) a été

accordée à la Ville. Une convention a été signée avec le Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) des Pays de l'Aisne pour mettre en place ce programme d'actions de sensibilisation entre novembre 2016 et juin 2017. Il sera organisé 4 sorties découverte et 2 ciné-débat sur ce thème. Une première sortie a été organisée le 10 décembre dernier à la découverte des prairies inondables à Sinceny.

Inscriptions et renseignements :
CPIE des Pays de l'Aisne - Julie Dossmann
Tél. 03 23 80 03 03
j.dossmann@cpie-aisne.com



Le Conseil communal des enfants multiplie ses actions. Après avoir organisé un bal d'Halloween en novembre dernier sous le signe de la fête et de la solidarité, il met en œuvre une exposition, en janvier à la médiathèque, afin de sensibiliser la population à l'environnement.

Vie publique

Participation citoyenne

Le principe de la « participation citoyenne » consiste à renforcer le Maire dans son rôle d'acteur-clé de la politique de sécurité et de prévention de la délinquance. Il est chargé, en collaboration étroite avec la gendarmerie, de conduire des actions de sensibilisation de ses administrés, de mettre en œuvre, d'animer et de suivre ce dispositif qui s'inscrit dans le programme d'actions du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). 4 réunions publiques ont été organisées et 11 habitants se sont portés volontaires. Il s'agit d'« habitants relais ». Leur rôle est d'assurer l'interface entre les habitants et la gendarmerie ; de centraliser l'information et la transmettre à la gendarmerie. Le but du dispositif est de donner l'alerte par un réseau de vigilance participatif. Il a pour objectif de développer l'engagement des habitants pour créer des réflexes élémentaires de prévention et de signalement permettant des interventions mieux ciblées des forces de l'ordre, de favoriser des solidarités de voisinage et de renforcer le lien social.

Conseil citoyen (COCIC)

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 prévoit d'associer les habitants à l'élaboration des contrats de ville avec la mise en place d'une nouvelle instance participative : le Conseil Citoyen. Il s'agit de permettre aux citoyens d'être associés et entendus sur les enjeux qui concernent leur quartier. Ce principe de co-construction des politiques publiques est inédit. Il permet de donner une dimension nouvelle à l'intervention citoyenne des habitants des quartiers populaires. Aussi, cette reconnaissance de la participation des habitants aux décisions qui les concernent, passe par la création de « Conseils citoyens » dans chaque quartier prioritaire. Le Conseil Citoyen de Chauny a été officiellement reconnu par l'Etat le 31 Juillet 2015 et s'est constitué en association le 2 janvier 2016. 14 personnes se sont portées volontaires. Elles furent accompagnées pendant 9 mois par le service politique de la ville épaulée par le délégué du Préfet qui s'étaient donnés pour mission d'aider les habitants à passer de la capacité individuelle au « pouvoir d'agir ». Réussir à former une communauté d'intérêt en allant chercher l'habitant qui n'est pas encore « dans le circuit », en libérant sa parole individuelle, en tissant un lien social entre les habitants « isolés » pour qu'ils puissent construire ensemble des propositions collectives. En amont, il a fallu aider les habitants à savoir « lire leur environnement » c'est-à-dire à connaître les institutions qui travaillent sur le territoire et leur rôle ; et mettre des visages et des noms sur ces organisations qui pourront dès lors être interpellées plus facilement. Aujourd'hui, le Conseil citoyen de Chauny est très réactif. Il a déjà proposé une action « d'aide aux devoirs » lors de l'appel à projets du contrat de ville 2016.



Les actions du CCE

(Conseil communal des enfants)

Le 2 novembre dernier, le CCE avec l'aide de la ville, proposait un bal d'Halloween gratuit pour permettre aux jeunes chaunois âgés de 9 à 12 ans de profiter d'un après-midi festif. Il a réuni une centaine d'enfants à l'espace Rabelais autour de jeux musicaux, de danse et de karaoké. Pour une première, les animations ont eu un véritable succès.

LES OISEAUX À CHAUNY

Il s'est ensuite attelé à une action de protection de la nature avec l'aide d'un étudiant du secteur agricole. Afin de protéger, d'accueillir ou de cohabiter avec les oiseaux, il est important de mieux les connaître et d'adopter des gestes efficaces. C'est pourquoi, le CCE a souhaité monter un projet sur les oiseaux afin de sensibiliser la population à l'environnement. La première étape consistait à les observer dans leur environnement avec le club de Canoë Kayak de Chauny, puis de passer à la théorie avec la mise en place de jeux afin d'étudier leur anatomie ou morphologie.

Dans un troisième temps, les jeunes élus ont confectionné des nichoirs et des mangeoires en direction des volatiles et ont concentré leurs efforts sur la création d'une exposition qui sera visible du 20 au 28 janvier 2017 à la médiathèque André Malraux. Une animation sera



également proposée le samedi 28 janvier de 9h30 à 11h30. Enfin, pour clore le projet, des nichoirs seront installés en ville.

Animation



Concours des maisons fleuries

Le 2 juillet dernier, le jury du Concours des maisons fleuries s'est réuni afin de désigner les gagnants de l'édition 2016. Composé des anciens participants et de la commission animation, les membres du jury ont choisi, parmi les 44 participants, en fonction de l'originalité et de la qualité du fleurissement, de l'harmonie des couleurs, du choix des variétés et de la taille des arbustes. Le 23 novembre 2016, lors de la remise des prix à la salle Victor Leducq, chacun des lauréats du concours est reparti avec un cadeau offert par de nombreux partenaires. Les trois premiers prix, remis par la ville, étaient trois bons d'achat d'une valeur de 200 euros à valoir chez les commerçants chaunois.

Les gagnants :

- Dans la catégorie « jardin et décor floral très visible de la rue » : Bernard Warchalowski
- Dans la catégorie « balcon et terrasse » : Monique Lefèvre
- Dans la catégorie « fenêtres et murs » : Chantal Joly

Animaux

Capture des chats errants

La ville, en partenariat avec la fondation 30 millions d'amis et l'association Les anges de la protection animale a signé le 12 septembre dernier une convention de stérilisation et d'identification afin de faire face à la prolifération des chats errants sur la commune de Chauny. Du 15 novembre 2016 au 15 février 2017, les chats errants non identifiés vivant dans les lieux publics seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification. Leur identification sera réalisée au nom de la fondation 30 millions d'amis et la gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde seront placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association Les anges de la protection animale.



Animaux

Des Toutounet pour 2017

De nombreuses municipalités sont confrontées au fléau des déjections canines dans les rues de leurs villes et Chauny n'échappe pas à cette triste règle. L'amour largement partagé des animaux de compagnie ne devrait pas pour autant faire perdre de vue aux heureux propriétaires de chiens le refus des

incivilités que constituent les crottes de chiens non ramassées sur les trottoirs. Pourtant, il n'est pas bien compliqué de promener son toutou favori tout en respectant les autres promeneurs. Un arrêté a été pris, rappelant aux propriétaires de chiens leurs droits et devoirs pour la propreté de l'espace public. Les contrevenants s'exposent à une amende. Des distributeurs de sacs pour déjections ca-

nines seront également mis à disposition des propriétaires de chiens partout en ville dès 2017. Les distributeurs trouveront leur place en tout lieu - trottoirs, jardins publics, quais, parkings, permettant aux citoyens concernés de tirer un sac et de ramasser la déjection puis de la jeter dans une poubelle adéquate. Ces Toutounet seront marqués à l'effigie du logo de la ville.



Des joies et des peines

Nos mariages

Jordan Beaurain & Océane Dida
Jonathan Franko & Aurore Turgy
Noël Boulnois & Catherine Vassaux
Jérémy Bellard & Stéphanie Vanderhoeven
Christophe Neïl & Laetitia Kusbac
Michel Debaecker & Sanaa Chammami
Julien Menielle & Kelly Maret
Frédéric Stourbe & Jessica Delécluse
Vincent Masy & Charlene Macoine
Jérémy Béguin & Anaïs Lebrun
Mathieu Woitanek & Prescillia Moreaux
David Hong & Aurélie Rabaud
Benoît Cagny & Aurélie Duvivier
Samuel Lecomte & Alexie Drecq
Alban Tillet & Cindy Lebrun

La Municipalité présente tous ses vœux de bonheur aux époux

Bienvenue aux nouveaux bébés

Alice Boitelet, Eline Tetar, LyLou Defouloy, Badr-Eddine El Ghour, Noah Boulanger, Lenny Delhorbe, Leïla Bovrisse, Léa Larchevêque Belmain, Victor Mittelette, Shallia Thuillier, Swan Alliaume, Amina El Haraoui Baume, Lyna Ait Bachir, Slohan Paillier, Gabriel Dupontreué, Camille Lechat, Léonie Chantreux, Loubna Ravin, Bilâl Aktepe, Mayron Van De Castele, Léna Goyheneche, Liam Achon, Éléana Millon, Chloé Perrot, Hugo Biram, Amir et Amine Aït-Eldjoudi

Toutes les félicitations de la Municipalité aux heureux parents

Nos deuils

Christianne Kleeb veuve Guérin, Charles Augé, Rose Feuillatre, Marianna Bergo veuve Baudry, Alicja Karas, Sandra Alves Maia épouse François, Jacques Paye, Elisa Hombert,

Jeanne Hannier veuve Nitka, Jacqueline Elvard veuve Martin, Éric Pavard, Carola Pagels, Gérard Cattier, Jean-Claude Jehanne, Gérard Petit, Jacques Horber, Francine Lacaille, Marcel Havy, Christiane Créquy veuve Delvallée, Suzanne Debloos veuve Chevrin, Ghislaine Dufossé veuve Crabeck, Ould Abdelkader, Jean-Pierre Rossignol, Daniel Brulé, Isabelle Lecat veuve Vrevin, Jean Vignon, Marie-Louise Fiévez veuve Boulanger, Yvette Monneuse veuve Mariage, Paulette Fressgnac veuve Olivier, Patrick Detrazegnies, Gastonne Rullier, Pierre Dezitter, Brigitte Marie-Luce veuve Lefebvre, Denise Scoupe veuve Savouray, Claude Bourgoïn, Francine Pierre, Patrick Thiebaut, Jean-Luc Boitelle, Micheline Coquisart veuve Boulogne, Marguerite Bienaime veuve Payelle, Christiane Delanchy veuve Gout, Marie-Thérèse Collet veuve Barbier, Pierre Guilerand

La Municipalité présente ses sincères condoléances aux familles endeuillées

Expression libre

Troc plantes s'est déroulé mi-novembre dans la bonne humeur, comme toujours.

Donner, prendre, recevoir, échanger voilà le but de cette manifestation.

Une nouveauté cette année, deux ateliers ont vu le jour : créer des fleurs à partir de feuilles d'arbres et nourrir les oiseaux sur la base de pommes de pin.

A vos agendas pour notre prochain rendez-vous : le 29 avril 2017.

Un autre sujet, qui interpelle beaucoup les chaunois.

Ces derniers temps sur nos trottoirs, nous constatons de plus en plus de déchets canins.

Il y a quelques années en arrière, la ville avait mis à disposition dans des dévidoirs des sachets plastique pour une ville propre. Malheureusement ils ne sont pas rester installés longtemps. Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros) Le problème de l'interdiction des déjections canines relève de la compétence de la Mairie "responsable de la salubrité publique".

Un deuxième problème se pose avec l'augmentation de chats errants, dans notre ville.

Certes la campagne de stérilisation de ces chats est une très bonne chose mais si les humains étaient plus responsables, il n'y aurait pas autant de chats abandonnés, livrés à eux-mêmes, malheureux.

STOP aux inconscients qui continuent égoïstement à laisser leur chatte se reproduire.

Nous remercions toutes les personnes impliquées dans la cause animale malheureusement pas assez nombreuses.

Que 2017 apporte dans vos foyers la sécurité, sérénité et fasse disparaître la haine et la violence et apporte du travail à tous.

Joyeuses Fêtes de fin d'année.....

Liste « Chauny fait front »

2017 sous de sombres auspices

Nous ressentons tous une certaine amertume lorsque nous dressons le bilan de l'année 2016 : le coup de force du préfet, qui a décidé de mépriser les citoyens et les élus et d'imposer son découpage de la communauté d'agglomérations ainsi que son calendrier, sans tenir compte d'aucun avis, d'aucun des bons arguments qui s'y opposaient, ce coup de force nous laisse sonnés et inquiets pour l'année qui vient. 2017 est une année dont les enjeux sont connus. Depuis deux ans les collectivités voient leurs dotations baisser alors qu'elles doivent dans le même temps assumer des charges nouvelles. Cette baisse a - et aura l'an prochain encore - des répercussions dramatiques sur le quotidien et la vie des populations : sécurité, voirie, équipement, mais aussi aide sociale, petite enfance, sport et culture sont autant de domaines qui pourraient être impactés par cette baisse des dotations. Les collectivités sont garantes de l'égalité d'accès aux services publics dans nos villes et nos villages. Qu'en sera-t-il demain ? Quelles charges le conseil départemental devra-t-il choisir de sacrifier ? Quelles responsabilités nouvelles peseront-elles sur les épaules de la future communauté d'agglomérations ? Quelles restrictions supplémentaires les citoyens de notre commune devront-ils subir ?

C'est la tête pleine de ces questions si cruciales pour l'avenir des chaunois que nous vous souhaitons à vous tous, des fêtes de fin d'année chaleureuses et solidaires, placées sous le signe de l'entraide et de la fraternité.

Sylvia Agati-Ragazzini
Pour la liste **Un avenir pour Chauny**

Défendre le Chaunois !

L'année 2016 a de nouveau été marquée par la barbarie et l'ignominie. Ces actes odieux n'ont pas terrassé nos concitoyens. Au contraire, ils ont ressoudé les Français autour de symboles forts : les marseillaises entonnées, le regain d'intérêt pour la réserve citoyenne, et la lutte ferme de nos forces sur tous les terrains intérieurs ou extérieurs. Surtout, nous avons évité le piège facile du rejet d'une partie de la population. C'est pourquoi il faut résister en continuant à construire, à structurer le territoire du Chaunois pour les générations à venir.

Cette volonté d'aménager le territoire s'incarne dans les actions quotidiennes de vos élus municipaux. Les instruments sont multiples pour lutter. La fibre optique, le numérique dans les écoles, la voie nouvelle, les parkings gratuits, les aménagements de voirie, les études sur le quartier de gare, les réflexions sur les friches industrielles et les équipements publics sont autant de moyens de lutter pour protéger la richesse de notre qualité de vie et notre économie locale.

Parmi cette dynamique, le cap fermement tenu par les élus Chaunois, malgré l'adversité et les coups bas, pour défendre la création, au 1er janvier prochain, d'une Communauté d'Agglomération, la deuxième du département, est l'illustration ultime de la prise en main de notre destin.

Nous continuerons vaillamment à défendre les intérêts des Chaunois et du territoire du Chaunois tout au long de ce mandat municipal pour créer un territoire fort et prêt à relever les défis de demain!

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année, avec l'espoir de lendemains plus souriants. Comme cela été évoqué, avec sincérité et justesse, lors de la dernière cérémonie patriotique, l'important, même pour les combattants, est de construire la Paix.

Action pour l'avenir de Chauny (APAC)